

1889-1940

CARRÈRE (GASTON, ETIENNE), né le 27 juillet 1877 à Casseneuil (Lot-et-Garonne), mort le 31 juillet 1936 à Casseneuil.

Sénateur du Lot-et-Garonne de 1920 à 1936.

Né de parents cultivateurs, Gaston Carrère s'intéressa toute sa vie aux problèmes agricoles. Après avoir obtenu le diplôme d'ingénieur à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier il fit ses études de droit à la Faculté de Paris et consacra sa thèse de doctorat à « La protection de l'ouvrier agricole ». Pendant 26 ans il fit valoir le domaine familial tout en poursuivant ses recherches scientifiques et en tenant régulièrement la chronique agricole de La Dépêche de Toulouse et du Progrès agricole de Montpellier.

A la fin de la Première Guerre mondiale - au cours de laquelle il eut une brillante conduite - il fut élu successivement maire puis conseiller municipal de Sainte-Livrade, conseiller général, et enfin, le 11 janvier 1920, Sénateur du Lot-et-Garonne, au deuxième tour de scrutin, par 410 voix sur 648 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste et devint membre de la Commission de l'Agriculture dont il fut élu secrétaire. Dès sa première année de mandat il dû remplacer M. Clermontel, empêché, comme rapporteur de la loi sur le crédit agricole. Il rapporta également les lois sur la prud'homie agricole et l'assurance mutuelle contre la grêle. Il intervint à de nombreuses reprises en séance publique dans les débats agricoles (petits artisans et travailleurs individuels, recrutement des agriculteurs, répression des fraudes, matières agricoles fertilisantes et antiparasitaires). Réélu le 6 janvier 1924, au premier tour de scrutin, par 489 voix sur 648 votants, il fut élu vice-président, puis, en 1930, président de la Commission de l'Agriculture dont il dirigea les travaux avec beaucoup d'autorité. Il était, depuis 1922, membre du Conseil d'administration de l'Institut des recherches agronomiques, et du Conseil supérieur de l'agriculture. Il prit notamment une part importante aux discussions annuelles sur le budget de l'Agriculture, et, en 1928, aux débats concernant la loi sur les assurances sociales. En 1930 il déposa une demande d'interpellation sur l'organisation de l'enquête agricole prescrite par la loi de finances de 1927. Réélu le 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933) au premier tour de scrutin, par 504 voix sur 646 votants, il poursuivit ses travaux à la tête de la Commission de l'Agriculture, se préoccupant toujours de l'aspect humain et social des problèmes traités. Il intervint notamment, en 1932, sur les baux à ferme de longue durée et, en 1933, sur l'indemnité de plus-value à verser au fermier sortant. En 1934 il tomba gravement malade. Il se retira à Casseneuil et consacra ses deux dernières années à écrire un ouvrage de souvenirs sur son pays natal, l'Agenais. Il mourut le 31 juillet 1936. Jules Jeanneney, Président du Sénat, prononça son éloge funèbre au cours de la séance publique du 3 août 1936 ; après avoir retracé la carrière du disparu, il déclara : « Ce que furent pour notre collègue, en dépit des admirables soins qui l'entourèrent, deux années de retraite forcée et de souffrance, nous n'en avons rien ignoré. Mais nous savons aussi ce qu'à un destin si dur, Gaston Carrère a opposé de courage, et la volonté sereine qu'il a mise à ne disputer des forces à la mort que pour les pouvoir donner à l'action jusqu'au dernier souffle. » « Dans son livre de souvenirs on ne voit pas seulement combien Gaston Carrère sût comprendre et aimer les lieux où sa vie s'est déroulée. Le « rude campagnard » le « rural téméraire et impertinent » qu'il aimait à se dire, s'y montre pleinement aussi, avec son indépendance d'esprit et sa santé morale que l'ironie et une philosophie sans amertume agrémentent encore ». Il n'avait que 59 ans.

Extrait du « Dictionnaire des Parlementaires français », Jean Jolly (1960/1977)